

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :

Au titre du Fonds commun des services d'hébergement, le collège Albert Mercoyrol à Cruas recevra une subvention de 1 066,18 €.

Dans le cadre de l'aide à la santé des élèves « Education nutritionnelle », les subventions suivantes seront versées :

- 605 € pour le collège Alex Mézenc au Pouzin
- 75 € pour le collège Albert Mercoyrol à Cruas

Le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Baix percevra une subvention de 900 € pour l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire.

Le centre social JM Dorel au Pouzin recevra une subvention de 10 352 € au titre des aides allouées aux centres sociaux et socioculturels.

Au titre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées, une subvention globale de 350 € sera répartie entre l'Union Sportive de Rochemaure et le Tennis Club Meyssois.

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels, les subventions suivantes seront versées :

- 5 000 € pour le RAM Les Milles Pattes au Pouzin
- 6 950 € pour la communauté de communes Barrès Coiron pour le RAM Les petites canailles à Meysse

Au titre du dispositif « Ardèche Durable », les subventions suivantes seront versées :

- 200 000 € pour la mairie de Baix pour la construction d'un complexe scolaire primaire
- 55 280 € pour la mairie de Saint Julien en Saint Alban pour la création d'un espace culturel, d'un foyer de jeunes, la réhabilitation de la bibliothèque et l'isolation extérieure et des combles, la VMC hygroréglable et le chauffage pompe à chaleur du logement au-dessus de la mairie.